



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DU VAL D'OISE**

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU  
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE  
LA CITOYENNETÉ  
Bureau des usagers de la route

## **DEMANDE D'UNE ATTESTATION**

Vous êtes destinataire de contraventions ou d'amendes concernant un véhicule alors que vous n'en êtes plus le propriétaire:

Afin d'obtenir une attestation confirmant la situation du véhicule, vous devez adresser les documents suivants :

- un courrier précisant votre nom, prénom, numéro de téléphone, adresse courriel, numéro d'immatriculation du véhicule, coordonnées du vendeur et date exacte de la cession,
- une copie du certificat de cession,
- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité,
- une copie des contraventions ou amendes,
- une enveloppe affranchie au tarif normal et libellée à vos nom et adresse pour l'envoi de l'attestation à l'adresse suivante :

**PRÉFECTURE DU VAL D'OISE**  
**DAPIC/Bureau des Usagers de la Route**  
**Demandes d'attestations**  
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105  
95010 CERGY PONTOISE CEDEX



Internet des services de l'Etat dans le département: <http://www.val-doise.gouv.fr>  
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01 34 20 95 95 – Fax : 01 30 32 86 62  
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures